



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1636

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement - Année 2016

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1636**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement - Année 2016**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'Association nationale des Présidents de Conseils de développement, dénommée "Coordination nationale des Conseils de développement" (CNCD), a été créée le 30 mars 2012. Elle regroupe les Présidents des Conseils de développement de France qui ont décidé d'adhérer et qui sont à jour de cotisation.

Elle est née d'une volonté de structurer et de doter d'une existence légale une scène d'échanges constituée en 2003, initialement informelle, entre 60 Conseils de développement. Elle est, par ailleurs, engagée dans un partenariat avec France urbaine et l'Assemblée des communautés de France (ADCF) qui soutiennent la structuration du réseau des Conseils de développement.

Les objectifs de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement sont les suivants :

- participer aux démarches et travaux du réseau qu'est la CNCD, en particulier lors des réunions de travail des Présidents et des rencontres nationales,
- partager les travaux des Conseils de développement et aborder des sujets communs, afin d'améliorer la mutualisation, la capitalisation, la valorisation, la diffusion, la lisibilité et l'évaluation de l'impact des différents travaux des Conseils de développement,
- promouvoir collectivement la démocratie participative et organiser les relations appropriées avec les acteurs des territoires afin de porter à leur connaissance les travaux, points de vue et pratiques participatives aux différentes échelles, françaises, européenne et internationale.

Afin de doter cette association des moyens nécessaires à son action, il est proposé que les intercommunalités et métropoles dont émanent les Conseils de développement, attribuent une subvention de fonctionnement à l'Association des Présidents de Conseils de développement.

**II - Bilan des actions 2015-2016****1° - Projet de loi NOTRe**

La CNCD s'est mobilisée autour de l'article 88 de la loi NOTRe. Lors d'une rencontre organisée avec madame la Ministre Lebranchu en novembre 2015, la CNCD a fait part de sa volonté de développer une ingénierie pour accompagner la création de Conseils de développement.

Le Bureau de la CNCD a initié l'élaboration d'un vademécum sur les fondamentaux des Conseils de développement, avec pour principe de mettre en avant la diversité des solutions existantes. Une large diffusion est prévue, en s'appuyant sur les associations d'élus et réseaux partenaires.

## **2° - Cycle de conférence**

L'idée d'un cycle de conférences sur le bien-vivre a émergé, entre autres, des réactions suite aux attentats du 7 janvier 2015 et de la mobilisation citoyenne qui s'en est suivie. Le principe est de mutualiser des conférences organisées par les Conseils de développement pour les diffuser en direct par visioconférence. Entre juin 2015 et avril 2016, 4 conférences ont été organisées dans le cadre de ce premier cycle de conférence. Un nouveau site Internet a été mis en place, avec pour objectif premier de promouvoir le cycle de conférences sur le "bien vivre ensemble".

## **3° - Groupe de travail métropoles**

Le groupe de travail "métropoles" rassemble les Conseils de développement de la Coordination nationale concernés par la mise en place de métropoles de droit commun ou à statut particulier. Installé en 2013, il a poursuivi son activité avec 4 réunions entre avril 2015 et avril 2016 pour élaborer des fiches repères concernant la mise en place et le rôle des Conseils de développement dans la nouvelle organisation territoriale.

## **4° - Relation partenariale et promotion de la mutualisation des comités de développement**

La CNCD a poursuivi le renforcement des partenariats avec les associations d'élus et réseaux divers en lien avec la démocratie participative :

- une convention tripartite unit déjà France urbaine - ADCF - CNCD qui prévoit la possibilité d'élargir le partenariat à d'autres associations d'élus,
- la CNCD explore actuellement l'intérêt que l'Association nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) pourrait porter à une coopération autour de l'accompagnement à la création de Conseils de développement dans le cadre de mise en œuvre de la loi NOTRe,
- depuis septembre 2014, l'Union nationale des acteurs et des structures du développement local (UNADEL) et la CNCD ont conçu, ensemble, des formations destinées aux Conseils de développement.

## **5° - Gouvernance**

En juin 2015, le Bureau a été renouvelé avec la mise en place d'une nouvelle coprésidence confiée à monsieur Yves Londechamp, Président du Conseil de développement de Saint Quentin en Yvelines et monsieur Dominique Valck, Président du Conseil de développement durable du Grand Nancy, d'un nouveau Trésorier, monsieur Gérard Flament, Vice-Président du Conseil de développement de la Métropole européenne de Lille et d'un nouveau Secrétaire, monsieur Dominique Lempereur.

4 nouvelles adhésions ont été validées par le conseil d'administration entre avril 2015 et avril 2016, portant à 44 le nombre de Conseils de développement adhérents. 6 demandes d'adhésion sont en cours de validation au moment de l'écriture du rapport d'activité. La CNCD est en contact régulier avec une soixantaine de Conseils de développement.

## **III - Programme d'actions pour 2016-2017**

Le programme d'actions 2016-2017 de la CNCD comprend les volets suivants :

- représentation des Conseils de la coordination auprès des instances de l'État et des organisations publiques nationales pour y porter les propositions partagées au sein de la CNCD,
- poursuivre la promotion de la démocratie participative et faire connaître la valeur ajoutée des Conseils de développement avec, notamment, la mise en place des Conseils de développement de métropoles, de pôles d'équilibre et la nécessité de revisiter les liens avec les autres instances participatives, de l'échelle locale à régionale,
- poursuivre et développer le partenariat avec les structures de formation proches des collectivités territoriales (UNADEL, Centre national de la fonction publique territoriale -CNFPT-, etc.) pour l'offre de formation/études aux Conseils de développement et à leurs animateurs,
- renforcement des relations avec les associations d'élus : partenariat avec les associations d'élus et fédérations nationales (notamment ACUF, ADCF, Association de promotion et de fédération des pays -APFP-, etc.) et participation au réseau national des pôles métropolitains,

- développement du réseau de la coordination par de nouvelles adhésions,
- offrir une plateforme d'informations et d'échanges d'expériences à partir de l'activité des conseils membres et alimentés par eux-mêmes,
- poursuite de l'activité du groupe de travail "métropoles",
- poursuite de l'activité du groupe de travail "pays/pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)",
- développement des services numériques facilitant l'activité des Conseils de développement : site internet dédié à la présentation des Conseils de développement, de leur coordination et valorisant leurs travaux, plateforme collaborative accessible aux conseils inscrits, lettres d'information à destination des conseils et du grand public et enfin, relais et veille sur les réseaux sociaux.

#### IV - Plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2016-2017

	2016 (en €)
<b>Produits</b>	<b>105 800</b>
- subventions des établissements publics de coopération intercommunale et assimilés	105 000
- cotisations des Présidents	450
- produits financiers	350
<b>Charges</b>	<b>105 800</b>
- salaire et charges afférentes	62 000
- locaux	11 000
- déplacements, missions	10 000
- bureautique, télécommunications	1 800
- communication, publications, relations publiques, réceptions	6 000
- dépenses d'équipement	1 000
- finances, expertise comptable, assurances	2 000
- projets et expertises	12 000

En 2015, la Métropole de Lyon a versé une subvention de 12 200 €.

Dans un souci de péréquation, l'association propose que la contribution des collectivités et EPCI soit proportionnelle à la taille de leur population. Ainsi, les 5 premiers contributeurs sont : la Métropole d'Aix Marseille (18 364 €), la Métropole de Lyon, la Métropole Européenne de Lille (10 012 €), Bordeaux Métropole (7 115 €) et Toulouse Métropole (7 116 €). Les plus faibles contributions sont en dessous de 1 000 €. La moyenne est à 2 353 €.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 468 € au profit de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 468 € au profit de l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P02O2037.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**